



N o t e
au Président de la République

Gas méthane

Un expert étranger m'ayant fait part de ses inquiétudes au sujet des conditions dans lesquelles est gérée la station de captage de gaz méthane du cap Rubona, notamment de sa crainte que la station ne doive interrompre sa production à brève échéance, je me suis efforcé de recueillir quelques précisions. Les renseignements obtenus sont les suivants :

1. Compte tenu du fait que la station a fonctionné de façon ininterrompue pendant plusieurs années, les machines et équipements de la station sont en général en bon état. Seul le matériel qui est en contact avec le gaz a souffert de l'action corrosive de celui-ci. Ceci s'explique par le fait que la station n'a été construite, au départ, qu'à des fins expérimentales, pour démontrer que le gaz existe, qu'il est possible de l'extraire. Les matériaux n'avaient donc pas été choisis pour résister longtemps à cette action corrosive du gaz. Certaines pièces (le séparateur tout particulièrement) devront être remplacées à plus ou moins brève échéance, d'autres réparées.

Ainsi, l'état de la station en soi n'est pas alarmant pour le court terme. La production de gaz méthane vient bien d'être arrêtée pour une courte période, mais ce n'est que pour permettre la remise en état et l'entretien du matériel, notamment pour procéder à la soudure des tuyaux de séparation du gaz. Les livraisons à la Brasserie Bralirwa reprendront incessamment.

2. Une des raisons du retard apporté à l'amélioration de certains équipements de la station est le fait que le rapport de l'expert appelé en consultation par le Gouvernement, M. MAUREL, ingénieur de nationalité française, directeur technique de Sofrégaz, est arrivé au Rwanda il y a quelques semaines seulement, avec près d'une année de retard sur l'horaire prévu. Le rapport ne contient du reste aucune suggestion inattendue, aux dires des connaisseurs.

3. La station doit faire face à une autre difficulté : le contrat du plongeur spécialisé, M. NIGER, de nationalité française, a dû être récemment résilié. Il faudra donc recourir à une autre personne pour prendre soin du matériel et préparer le travail des plongeurs rwandais : un engagement est envisagé.

4. Ainsi, sur le plan du fonctionnement quotidien, la gestion de la station par la Regideso ne soulève pas de critiques majeures. Il est vrai que certains outillages manquent, dont l'existence faciliterait certains travaux, mais ce n'est pas très important. Ce qui est décisif, par contre, c'est que rien n'a été fait, ni n'est encore fait, pour préparer l'avenir, plus précisément pour ouvrir la voie à une utilisation massive du gaz méthane. La vente de gaz à la brasserie BRALIRWA constitue une source de recettes importante, se chiffrant par plusieurs millions de francs par année; des sommes suffisantes auraient donc pu et dû être distraites des rentrées non seulement pour l'entretien courant de la station (qui en fait a été assuré de façon relativement satisfaisante) mais aussi et surtout pour procéder aux expériences et aux essais qui sont nécessaires préalablement à toute augmentation substantielle de la production. On peut à la rigueur se satisfaire de la méthode d'extraction employée actuellement dès lors qu'il ne s'agit que d'alimenter la Brasserie. Il est quasi certain qu'elle devra être modifiée

en cas d'extraction massive. Aussi doit-on tout mettre en oeuvre pour connaître et, surtout, expérimenter des méthodes alternatives. Or ceci demeurera impossible tant et aussi longtemps que le Direction de la Regideso se refusera à procéder à l'achat du matériel et des équipements nécessaires à cet effet, tant et aussi longtemps que le progrès technique demeurera bloqué par une gestion financière mauvaise et à courte vue.

5. Les services techniques de la Regideso étudient un programme en 3 points qui vise :

- a) à remettre en état les installations attaquées par la corrosion pour assurer, dans l'immédiat et pour le moyen terme, les fournitures de gaz à la Brasserie Bralirwa; ceci ne soulève pas de difficultés majeures, les dépenses à faire n'étant pas considérables;
- b) à procéder aux expériences et essais nécessaires pour déterminer, en vue d'un fort accroissement de la capacité de production de la station, la meilleure façon d'extraire le gaz;
- c) à élaborer, en se fondant sur les expériences faites, un programme d'extraction nouveau, destiné à porter la production à quelque 8 millions de m³ par année, ceci aux fins de couvrir les besoins suivants :
 - augmentation de la consommation de la brasserie de 30% ou plus;
 - alimentation de l'usine à thé de Funda;
 - alimentation d'une petite station de compression, à Gisenyi, pour permettre l'utilisation du gaz sur des véhicules;
 - distribution de gaz à usage domestique dans la région de Gisenyi;
 - alimentation de sècheirs de pyrèthre, notamment par la construction d'un gaséoduc jusqu'à Ruhengeri;
 - alimentation de l'usine d'extraction de pyrèthrine dans la région de Ruhengeri;
 - création d'une station de relais à Ruhengeri pour étendre le cercle d'utilisation du gaz comprimé;

- alimentation de fours à chaux;
- divers et imprévus.

Conclusions

I. Le fonctionnement de la station du cap Rubona n'est pas mis en danger par l'état de ses équipements; certains de ses éléments devront pourtant être remplacés ou réparés. Dans l'ensemble, la station a été plutôt mieux gérée, sous l'angle de l'entretien des machines, que d'autres postes de la Regideso.

II. Il n'en reste pas moins que, malgré des recettes qui se sont élevées, bon an, mal an, à plusieurs millions de francs rwandais rien n'a été entrepris jusqu'ici pour prévoir l'avenir, pour rechercher les méthodes d'extraction améliorées qu'exigera l'augmentation de la capacité d'extraction de la station. Ces recettes provenant de la vente du gaz ayant été englouties dans ses frais généraux, la Regideso ne dispose pas des fonds qui seraient nécessaires non seulement pour procéder à des expériences et des essais en vue de l'avenir, mais même pour financer les réparations ou remplacements urgents et indispensables.

Je relève, en passant, que, s'agissant de la situation financière de la Regideso, il semble que les "Forces de l'Est" n'aient plus été payées depuis quelque temps. La direction aurait donné à entendre au représentant de la société congolaise qu'elle pourrait distraire une part du capital qui lui a été alloué par l'Assemblée nationale pour l'affecter à ce paiement. Ce serait inadmissible. Les recettes normales de la Régie doivent suffire au moins pour payer le courant livré par "les Forces de l'Est" qu'elle revend à un tarif supérieur.

Etant donné, d'une part, la mauvaise gestion financière

et l'absence de prévision de la Regideso, d'autre part, l'importance que revêt pour l'économie nationale le fonctionnement régulier et le développement futur de la station de Rubona, on doit se demander s'il ne serait pas utile de lui donner une certaine autonomie dans le cadre de la Régie, afin qu'elle puisse consacrer une part de ses recettes à l'entretien et au renouvellement des équipements ainsi qu'à la recherche de nouvelles méthodes d'extraction. De toutes façons, les opérations de la station devraient au moins être comptabilisées séparément de façon que l'on sache aussi quels sont les secteurs déficitaires de la Régie et par quels autres secteurs ils sont financés. Une telle mesure serait d'autant plus utile que des investissements appréciables devront être effectués pour porter l'extraction au niveau requis par une utilisation industrielle massive du gaz, soit comme source de chaleur, soit comme matière première d'une industrie chimique de synthèse. Ces investissements, qui devront sans doute être d'origine étrangère, ne seront effectués qu'avec hésitation si l'entreprise n'offre pas une sécurité de gestion suffisante.

III. Dans sa structure actuelle, la station d'extraction est considérée comme expérimentale et la production de gaz méthane est faible. C'est probablement une des raisons pour lesquelles le Congo n'a pas réclamé jusqu'ici le paiement d'une redevance pour l'utilisation d'une nappe de gaz qui lui appartient partiellement puisqu'elle gît aussi sous ses eaux territoriales. Il devient donc toujours plus nécessaire de réfléchir aux conditions dans lesquelles un accord pourrait être négocié et conclu.

IV. Le gaz méthane du lac Kivu est une ressource naturelle qui, un jour, sera exploitée sur une large base pour le plus grand bien du pays. Cette exploitation intensive présuppose une entente avec le Congo pour l'utilisation de la matière première.

De plus, des accords pour l'écoulement du ou des produits fabriqués devront si possible être conclus non seulement avec le Congo mais encore avec d'autres pays voisins, comme l'Uganda et le Burundi.

Selon les experts, l'une des transformations du gaz méthane les plus productives pour le Rwanda consisterait en la production d'engrais. Dans ce cas tout particulièrement, l'unité de production minimale dépasserait sensiblement et les possibilités de financement et la capacité de consommation du Rwanda.

A ce propos, je crois utile d'appeler votre attention sur l'orientation prise par les travaux du Comité d'Aide au Développement - CAD - de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique - OCDE - qui s'est réuni à Paris, il y a quelques semaines, en session spéciale, sous la présidence de Willard L. THORP (USA). La session avait pour principal objet l'examen des problèmes que pose, dans la perspective d'une croissance démographique rapide, l'augmentation de la production agricole des pays moins développés. L'approvisionnement de ces pays en engrais a été au centre des entretiens. Les participants disposaient d'un rapport préparé par l'Organisation, dans lequel l'idée suivante était défendue : il serait moins onéreux de livrer aux pays en voie de développement, plutôt que des denrées alimentaires, les engrais nécessaires au relèvement de la productivité de leur agriculture; de même, des moyens financiers plus grands seraient probablement nécessaires, mais certainement moins de devises, si, plutôt que de livrer des engrais, on aidait ces pays à créer leur propre industrie d'engrais artificiels.

Cette idée semble avoir fait l'effet d'une découverte et a retenu l'attention des capitales occidentales; elle est maintenant étudiée par un groupe spécial du CAD. Il serait donc utile que l'Ambassadeur du Rwanda à Paris (mais aussi ceux accrédités à Bruxelles, Bonn et Washington) soit chargé de suivre le développement

de cette idée et prenne contact à cet effet avec le secrétariat du CAD (respectivement les Ministères intéressés dans les pays en cause).

Kigali, le 6 mai 1967.